

SÉMINAIRE RÉGIONAL SUR LES COÛTS ET TARIFS POUR LES PAYS MEMBRES DU GROUPE DE TARIFICATION POUR L'AFRIQUE (GROUPE TAF)

**MIDRAND (RÉPUBLIQUE SUDAFRICAIN),
29 JUIN - 1er JUILLET 2005**

RAPPORT FINAL SUR LE SÉMINAIRE

1 Objet du séminaire

Le séminaire, dont la Commission d'études 3 de l'UIT-T et Vodacom South Africa ont coordonné l'organisation, avait pour objet de fournir aux Etats Membres et aux Membres de Secteur la possibilité de débattre des questions économiques et financières intéressant particulièrement la région. Soixante-cinq délégués de vingt-neuf pays ont participé à ce séminaire.

Le séminaire, organisé dans le cadre des activités planifiées au titre du Programme 4 du Plan opérationnel du BDT (Questions économiques et financières, y compris les coûts et les tarifs), s'est tenu avant la réunion du Groupe de tarification pour l'Afrique (Groupe TAF).

2 Ouverture

La cérémonie d'ouverture a été conduite par le Directeur adjoint par intérim du Département des communications (DOC) de la République sudafricaine et le représentant de Vodacom, M. Louw Middel. Dans son allocution, le Directeur adjoint par intérim du DOC a insisté sur l'importance de la coordination entre les pays d'Afrique dans les négociations menant à la détermination des taxes de terminaison internationales, et d'une solidarité interafricaine pour ce qui est du trafic de télécommunication. Représentante de l'UIT/BDT, Mme C. Prado-Wagner a ensuite exposé les objectifs du séminaire et brossé un tableau du contexte actuel des télécommunications dans la région. Enfin, le Président du Groupe TAF, M. Modibo Traoré, a remercié le DOC et Vodacom, hôtes des deux événements, puis déclaré le séminaire ouvert.

3 Résultats

Aspects économiques et financiers de la mise en oeuvre de réseaux de prochaine génération (NGN) dans les pays d'Afrique

Cette session a été subdivisée en trois parties:

- 1) présentation générale du concept de réseau NGN, description des modalités de fonctionnement et de l'architecture des réseaux de ce type;
- 2) transition des anciens réseaux aux réseaux NGN;
- 3) aspects économiques de cette transition, planification économique, différents services assurés par les réseaux NGN.

Le débat a porté essentiellement sur les différentes options technologiques envisageables pour l'application des NGN (avantages et inconvénients). Il a été expliqué que ces réseaux offrent des garanties de qualité, de débit élevé et de réduction des frais généraux, et que leur déploiement pourrait être assuré à long terme, car s'il faut actuellement cinq réseaux (un par service) pour la gestion de l'ensemble des services disponibles, avec un réseau NGN, une seule infrastructure est requise.

- En ce qui concerne la sécurité, le système de gestion du réseau devrait comporter au moins deux points de commutation principaux, géographiquement et techniquement isolés. Le réseau devrait être conçu sur la base d'un système de blocs de sécurité, ce qui permettrait d'éviter toute interruption du trafic en cas de problème en un point du réseau.
- Les réseaux NGN ne couvrent pas 100% du monde. A l'heure actuelle, seul un petit nombre de réseaux privés sont de type NGN à 100%, tout particulièrement pour les fonctions multiservices. Par exemple, au Royaume-Uni, British Telecom a rendu publique une stratégie d'absorption graduelle de chaque type de service. En Yougoslavie, pays dont le réseau de télécommunication a été intégralement détruit, les nouvelles infrastructures mises en oeuvre sont désormais 100% de type NGN. Pour ce qui est des pays en développement, une mise en oeuvre par couche représente la meilleure option.
- Les nouveaux services produiront de nouvelles recettes, susceptibles de compenser les investissements consacrés aux infrastructures des réseaux NGN, et entraîneront la convergence des services.
- Pour les pays en développement, l'avantage réside dans le taux de pénétration élevé sur lequel on peut compter pendant la mise en oeuvre des NGN. Fort heureusement, les pays en développement peuvent exploiter les leçons de l'expérience, des essais et des erreurs des pays développés (exemple: réseaux de la troisième génération).
- Normalement, la mise en oeuvre des NGN n'entraînera aucune modification des taxes internationales. Du fait que les dépenses d'équipement et les dépenses d'exploitation seront calculées de la même manière, tous les principes comptables appliqués continueront de l'être. En ce qui concerne les taxes de trafic et les taxes d'interconnexion, il existe un coefficient de correspondance Erlangs-gigue, mais les systèmes comptables traditionnels continueront d'être appliqués.
- La période de transition est relativement longue du fait que le changement doit être effectué à l'échelle internationale et à l'échelle régionale. L'UIT devra contribuer à l'entreprise en recommandant des solutions d'harmonisation des opérations à l'échelle régionale.
- Si l'avenir est placé sous le signe de la convergence, la convergence doit également concerner les régulateurs. Le Royaume-Uni nous donne un exemple de meilleures pratiques, en s'efforçant de regrouper toutes les questions de réglementation. Le régulateur ne peut pas réguler la technologie; il vaut mieux se concentrer sur l'obligation de service universel, la société, les services et la modicité des prix.

Services mobiles: coûts et demande - Taxes de terminaison dans le service mobile

Le modèle de calcul des taxes de terminaison dans le service mobile, plus précisément le système de "facturation au départ" a été présenté par Vodafone, compte tenu de l'approche de réglementation. Le débat a été centré sur le problème du trafic frauduleux (les utilisateurs cherchant à payer toujours moins). Une solution, proposée par l'expert, consisterait à vérifier que les prix ne couvrent aucun élément en excès (excédent), afin de maintenir des tarifs adéquats et d'éviter les problèmes de fraude.

Autre question soulevée, la détermination et la négociation des taxes de terminaison dans le service mobile. Le problème actuel tient au fait que, dans bon nombre de pays, le travail du régulateur n'est pas encore défini dans ce domaine, que ces taxes sont considérées comme onéreuses et qu'elles ne sont pas déterminées sur la base des coûts.

Facteurs induits dans le réseau

La question des facteurs induits dans le réseau a été abordée d'un point de vue théorique, compte tenu de l'importance des avantages potentiels de cet élément pour les pays d'Afrique, des faibles taux de pénétration et du développement du secteur mobile. Différentes études de cas ont été expliquées et débattues, portant notamment sur les modalités d'application du modèle dans certains pays et les modalités de calcul. "Un facteur induit est un effet (coût ou avantage) ressenti par une partie suite à une décision (de consommer ou de produire) prise par une autre partie. Du fait que ce coût (ou cet avantage) n'a aucune incidence sur le preneur de décision, celui-ci ne tient généralement pas compte de cet élément de coût ou d'avantage dans sa décision."

Il a été dit que les facteurs induits servent parfois à justifier économiquement une intervention, sur le marché, qui revêt généralement la forme d'une taxe, normalement recouvrée par les opérateurs, mais dont l'application doit être autorisée par les régulateurs, aussi bien pour les services fixes que pour les services mobiles, du point de vue de l'accessibilité financière pour le consommateur.

Gestion des fonds pour le service universel/l'accès: mécanismes de financement, régulation des aspects économiques

Dans le cadre du travail entrepris par le BDT en Afrique, une étude a été menée sur la gestion des fonds pour le service universel/l'accès. Les débats ont porté essentiellement sur les mécanismes de financement, les sources de financement, la gestion des fonds, et les aspects "réglementation", notamment les éléments d'incitation visant les opérateurs appelés à développer des infrastructures de réseau dans les régions rurales pour assurer des services de télécommunication. Par exemple, les autorités de réglementation peuvent fixer des taxes d'interconnexion favorables pour les opérateurs desservant les régions rurales, pendant une certaine période, pour stimuler le trafic. Le groupe est notamment parvenu aux conclusions suivantes:

- L'un des problèmes qui se posent parfois aux régulateurs est que le fonds de financement du service universel est utilisé par les pouvoirs publics pour d'autres projets (par exemple dans le secteur des soins de santé, de l'éducation, etc.), de sorte que le développement du secteur des télécommunications en milieu rural est limité.
- Dans certains cas, d'autres problèmes se posent aux régulateurs: les fonds sont disponibles, l'appel d'offres est lancé, mais aucun opérateur n'est intéressé, car l'exploitation des zones rurales n'est pas rentable pour eux.

Infrastructures TIC régionales et points d'échange Internet (IXP, Internet exchange points) - Optimiser la connectivité entre les grands réseaux d'information

Cet exposé avait pour objet de répondre aux questions et de lever les doutes des Etats Membres et des Membres de Secteur quant à l'installation de points d'échange Internet (IXP) en Afrique. Les présentateurs ont expliqué le fonctionnement de l'Association africaine des associations de fournisseurs de services Internet (AfrISPA), les méthodes de travail et les modalités selon lesquelles les autorités de réglementation et les opérateurs peuvent participer à ce type d'association. A ce jour, l'Afrique compte 12 IXP opérationnels, dont l'AfrISPA a coordonné la mise en place dans la quasi-totalité des cas. L'objectif est de créer une dorsale Internet africaine en reliant ces différents IXP, ce qui offrirait la possibilité d'envisager l'établissement d'opérateurs régionaux. Un débat a été consacré à l'intégration des pays francophones d'Afrique occidentale dans ce projet, qui, pour l'heure, concerne davantage les pays anglophones de l'est et du sud du continent africain.

Autre question soulevée, l'appui de ce type d'initiative par les autorités de réglementation des différents pays et des organisations internationales telles que l'UIT. A l'heure actuelle, l'UIT a entrepris d'analyser ce type de connectivité comme solution possible pour éviter les taxes de terminaison élevées pratiquées dans les pays développés.

Le Centre d'excellence de l'UIT pour les pays francophones d'Afrique

Le plan d'activité 2005 du Centre d'excellence de l'UIT a été présenté. Un certain nombre d'informations détaillées sur le programme de formation au logiciel COSITU (modèle de calcul des coûts, tarifs et taxes des services téléphoniques élaboré par l'UIT) ont également été fournies.

4 Clôture et suivi

Pendant la réunion du Groupe TAF, plusieurs pays, en particulier des pays francophones, ont formulé des observations concernant l'utilisation du logiciel COSITU et les problèmes qui se posent à eux dans la mise en oeuvre de ce modèle. D'une manière générale, les pays anglophones ont estimé que ce modèle était satisfaisant dans la pratique. La représentante du BDT a fourni les explications suivantes:

- Ce modèle a été mis au point par l'UIT pour être utilisé comme outil de négociation par les régulateurs et les opérateurs. L'intention n'a jamais été de l'imposer aux pays.
- Pendant les ateliers de formation au logiciel COSITU proposés par le BDT, l'objectif principal est d'apprendre aux participants comment utiliser le modèle. Les participants ne peuvent pas apprendre à appliquer un modèle de calcul des coûts en une semaine seulement.
- Le BDT, coordonnant son action avec les Centres d'excellence (COE) de l'UIT, s'efforce de fournir aux régulateurs et aux opérateurs une formation dans leur propre pays, de sorte que le modèle puisse être appliqué avec des données réelles, et que des résultats réels puissent être obtenus.
- Comme promis l'année dernière, deux ateliers COSITU ont été planifiés pour cette année. Le premier, pour les pays d'Afrique de l'Ouest, s'est tenu à Dakar en mars dans le cadre du projet de la communauté européenne, le CoE (ESMT) assurant la coordination. Le second, concernant les pays d'Afrique centrale, aura lieu à Kinshasa en octobre.
- L'UIT garantit aux spécialistes du logiciel COSITU une formation avancée leur permettant de renforcer leurs connaissances, dans le cadre d'une amélioration de la formation générale dans les pays.
- L'UIT encourage les régulateurs et les opérateurs à constituer des équipes susceptibles de mener les activités de collecte de données et d'analyse des résultats.

En conclusion, le Président du Groupe TAF a exprimé sa reconnaissance au BDT pour avoir organisé ce séminaire dans la région, et il a demandé à l'UIT de poursuivre le programme car ces séminaires offrent au Groupe TAF la meilleure plate-forme de débat qui soit. Les participants ont également remercié l'UIT, le Gouvernement et le peuple de la République sudafricaine et en particulier le DOC et Vodacom, pour leur hospitalité et pour avoir organisé ce séminaire sur les coûts et les tarifs ainsi que la réunion du Groupe TAF.

Carmen Prado-Wagner
Unité de marché, économie et finance (MEF)